

## Questions orales

[Traduction]

LA RAISON POUR LAQUELLE LE PREMIER MINISTRE N'A PAS  
REÇU UNE COPIE DE LA LETTRE

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je suis d'accord avec une partie de cette réponse du premier ministre. Nous aimerions tous savoir pourquoi le commissaire a écrit la lettre en question. C'est un fait qu'il avait le choix d'intenter ou non des poursuites. Mais il s'agit d'une lettre très inhabituelle. Le commissaire faisait-il l'objet de pressions? Pourquoi l'agent de la GRC a-t-il procédé à une deuxième enquête? Faisait-il l'objet de pressions? Pourquoi a-t-il décidé de porter des accusations contre certaines personnes et pas contre d'autres?

● (1425)

**M. le Président:** J'hésite encore une fois à intervenir. Nous nous plaçons dans une situation difficile, car ces questions me semblent porter sur le fonctionnement interne d'une commission indépendante que dirige un agent du Parlement. Le commissaire lui-même n'est pas un agent, mais il fait rapport à un agent, en l'occurrence le directeur général des élections.

Peut-être s'agit-il de questions entièrement recevables; j'éprouve cependant des difficultés du point de vue de la procédure, car le Règlement interdit normalement d'interroger un ministre lui-même sur le fonctionnement interne d'une commission. L'entrée en matière de ces questions me cause certes des difficultés.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Monsieur le Président, je vais respecter votre décision et interroger de nouveau le premier ministre.

Comment se fait-il que le premier ministre ne puisse pas même expliquer d'une façon satisfaisante pourquoi il n'a pas reçu de copie de cette lettre, que ce soit du ministre ou d'autres sources, et que peut-il dire à la Chambre des différentes histoires que le ministre de l'Énergie a racontées à propos de ce qu'il avait fait de cette lettre au moment où il l'a reçue? Ce sont là des données que le premier ministre devrait connaître et qu'il devrait pouvoir communiquer à la Chambre, quelle que soit l'indépendance du rôle joué par le commissaire électoral.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le chef de l'opposition me demande si je peux lui expliquer d'une façon satisfaisante pourquoi je n'ai pas reçu de copie de cette lettre. Bien sûr. C'est tout simplement que le ministre ne m'en a pas communiquée.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Lui avez-vous demandé pourquoi il ne vous en avait pas envoyée?

**M. Mulroney:** J'ai déjà expliqué cela hier et tous les aspects qui s'y rattachent. Nous avons examiné la chose très minutieusement. Le très honorable député m'a posé une question; je lui ai répondu.

Quant aux questions qu'il pourrait souhaiter poser au commissaire...

**Mme Copps:** C'est vous qui devriez les lui poser.

**M. Mulroney:** La députée de Hamilton-Est dit que c'est moi qui devrait poser ces questions au commissaire. Si j'agissais

ainsi, je porterais atteinte à l'indépendance fondamentale du commissaire qui est un agent du Parlement. Si j'agissais ainsi, la députée d'Hamilton-Est m'accuserait sûrement de fouler aux pieds les droits et l'indépendance du Parlement.

Hier, j'ai également fait savoir que c'était là, de l'avis du gouvernement, une question qu'un comité parlementaire pourrait et devrait examiner. Je crois savoir que les leaders des différents partis participent actuellement à des discussions à ce sujet et je...

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Non, ils ne participent à aucune discussion.

**M. Mulroney:** On m'informe qu'ils participent à des discussions. Peut-être mon très honorable collègue est-il mieux informé que moi, mais c'est ce qu'on m'a dit.

Je signale à mon très honorable collègue qu'après avoir fait état de certaines inquiétudes, il a formulé dans sa dernière question des insinuations à peine voilées selon lesquelles certains représentants du gouvernement et le commissaire s'étaient presque rendus coupables d'entrave à la justice. On en revient aux deux poids deux mesures. Après avoir demandé à la Chambre de faire preuve de compréhension et d'équité à son égard et à l'égard de ses membres, le chef de l'opposition démontre qu'il se fiche éperdument de tout le monde à la Chambre.

[Français]

L'AFFAIRE MASSE—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA  
POSITION DU PREMIER MINISTRE VIS-À-VIS DE M. GORMAN

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, le premier ministre vient de nous dire qu'il n'aurait pas été approprié pour lui de communiquer avec le Commissaire aux Élections, M. Gorman, vu que celui-ci est un fonctionnaire indépendant de la Chambre. Pourtant, hier, il ne s'est pas gêné pour critiquer sévèrement le Commissaire aux Élections, et je cite le journal des *Débats*. En parlant du Commissaire, il a dit:

... il a mis ce commentaire dans cette lettre, que *Le Devoir* d'aujourd'hui appelle «empoisonnée», qui viole les droits fondamentaux d'un député et le droit fondamental de tout Canadien.

Je voudrais simplement demander au premier ministre: Comment peut-il attaquer ce fonctionnaire indépendant du Parlement d'une façon aussi cinglante, alors que depuis plusieurs jours il utilise précisément les commentaires de M. Gorman pour justifier sa décision de garder le ministre dans le Cabinet et pour défendre la conduite indéfendable de son ministre?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Parce que, monsieur le Président, étant donné l'absence d'une accusation précise contre le député de Frontenac, il est impossible pour lui comme citoyen de se défendre. La loi prévoit un mécanisme, par une autorité indépendante, de porter plainte ou de ne pas porter plainte. On ne prévoit pas la possibilité de ne pas porter plainte mais de suggérer qu'une plainte aurait dû être portée, car dans ce cas-là le ministre ou le député est dépourvu de toute défense, et cela a pour effet de violer les droits non seulement du député de Frontenac, mais du député qui vient tout juste de poser la question.